



Récupérer les mois non payés

Par **muzard83**, le **08/08/2011 à 12:35**

Bonjour, je suis co gérant salarié à part égale d'une SARL depuis janvier 2003. En 2008 nous ne nous sommes pas versés deux mois de salaire que nous devons récupérer plus tard quand cela irait mieux. Mais ça a continué : je ne me suis pas dégagé de salaire sur quatre mois en 2009 et en 2010, (pour précisions je suis en arrêt longue maladie depuis courant 2010) pendant ces trois ans le bilan à était malgré cela négatif ou tout juste positif, mon associé veut continuer malgré tout mais moi je désire arrêter car pour moi cette entreprise n'est pas viable. A ce jour je n'ai toujours rien récupéré et je désire arrêter là et quitter ma société. rn- Comment puis-je récupérer les mois non payés durant ces trois années (10 mois de salaires) ?rn- Est-ce que je peux récupérer mon investissement de départ vu que le bilan est négatif et que les comptes sont au plus bas ? rn- Est-ce que je peux récupérer mon investissement sur le matériel que nous avons acheté durant ces années ? rnrn rnMerci d'avance pour votre réponse !!!!